



BOITE À OUTILS DE L'ÉLU MÉDIATEUR

NOTICE D'UTILISATION

CONTEXTE

À l'ère où l'on tente de remédier au désengorgement des juridictions, la loi « J 21 » visant la modernisation de la Justice oriente tout justiciable vers les mesures alternatives de règlement des différends dont la médiation fait partie.

L'élu, en tant que référent à l'échelle de son territoire, se doit de répondre à cette exigence. Or, régler un conflit demande tout de même d'y être un peu préparé.

C'est en écho à cette nécessité que les Communes forestières ont créé la Boîte à outils de l'élu médiateur (BOEM).



DESCRIPTION DE L'OUTIL

À l'instar de tous les outils créés et proposés par les Communes forestières, la BOEM a été conçue après recueil de témoignage, analyse de questionnaires, définition des besoins sur les territoires.

L'objectif de cette boîte à outils est de donner aux élus des éléments qui leur permettront de remplir leur rôle de médiateur local.

Au regard de leur aspect trop détaillé ou à personnaliser, certains éléments sont disponibles en téléchargement. Une rubrique spécifique pour la BOEM sera créée sur notre site internet.



collectivitesforestieres-occitanie.org

CONTENU

Entre cadres réglementaires, fiches informatives et documents types, les outils contenus dans ce nouvel outil sont répartis en trois catégories principales :

- ▶ La thématique « Usages » : fonctions de la forêt et intérêts inhérents, anticipation de conflits
- ▶ La thématique « Élu » : rôles, missions et pouvoirs de l'élu local, agir en tant que médiateur
- ▶ La thématique « Exploitation » : coupes de bois, déclaration de chantier

ÉVOLUTION

Au regard des multiples attentes des élus sur leur territoire, la BOEM est conçue pour ne pas être bloquée à son état initial. Son caractère évolutif permettra d'enrichir les thèmes abordés et les outils proposés pour répondre au mieux aux besoins des élus.

USAGE ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION

L'usage de cette boîte à outils se veut « de terrain ». L'objectif est que l'élu puisse y trouver bon nombre d'arguments en réponse aux conflits et situations problématiques auxquelles il sera confronté. Une partie « Notes » vous permettra d'en faire un outil du quotidien et de le personnaliser selon votre bon vouloir.

Comme l'ensemble de nos actions, notre fil conducteur est de répondre aux besoins des élus sur leur territoire. L'idée est donc de pouvoir enrichir cette BOEM au fur et à mesure des années, avec de nouvelles thématiques, des informations réglementaires, des arguments, des nouveaux documents types, etc.

Les chargés de mission des Communes forestières sont à votre écoute pour recueillir vos idées et nous permettre d'affiner et répondre au mieux à vos attentes.



L'ensemble de nos actions est rendu possible grâce aux nombreuses adhésions de communes, intercommunalités et départements de la région. Nous remercions les adhérents pour leur soutien, et appelons les autres collectivités à nous rejoindre afin de poursuivre nos actions à vos côtés.

Document réalisé en décembre 2022 avec le soutien financier de :



CONTACTEZ-NOUS
Collectivités forestières Occitanie Pyrénées-Méditerranée
☎ 04.11.75.85.17
✉ occitanie@communesforestieres.org
🌐 www.collectivitesforestieres-occitanie.org